

## A RETOURNER AU

Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs de la Dordogne  
Pôle Interconsulaire – Cré@vallée Nord – 24060 PERIGUEUX Cedex 9  
☎ 05.53.35.88.71 (mercredi matin) – Email : spfs24@hotmail.fr

### BULLETIN D'ADHESION

du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année en cours.

Année

Raison Sociale			
Nom		Prénom	
Adresse			
Code Postal		Ville	
Téléphone		Email	

Si la propriété est administrée par un gérant à qui il convient d'adresser les courriers, merci de bien vouloir renseigner les éléments ci-dessous :

Nom		Prénom	
Adresse			
Code Postal		Ville	
Téléphone		Email	

#### Surfaces de vos bois commune par commune

Lieu(x) – dit(s)	Commune (s)	Surface (ha)
<b>SURFACE TOTALE</b>		

**Nota** : Toute minoration des surfaces forestières déclarées entraîne, soit la nullité, soit la réduction de l'indemnité qui lui serait due par l'assureur en cas de sinistre. Le contrat RC Forêts est soumis à une **franchise de 500 € par sinistre**

#### Surfaces de vos étangs commune par commune

Lieu(x) – dit(s)	Commune (s)	Surface (ha)

#### Annexes Immobilières

(Indiquez le nombre, la nature, le lieu dit et la commune)

Annexes immobilières < 100 m <sup>2</sup>		
Pavillon de chasse > 100 m <sup>2</sup>		
Vieux moulin à eau ou à vent > 100 m <sup>2</sup>		
Ruines de château > 100 m <sup>2</sup>		
Bâtiment industriel ou agricole désaffecté > 100 m <sup>2</sup>		
Carrière non exploitée > 100 m <sup>2</sup>		
Autre (ex : palombière, puits...) > 100 m <sup>2</sup>		

Adhère et joint un chèque à l'ordre du **SPFS24** (cf. barème des cotisations).

- ➔ Cotisation de base comprenant la responsabilité civile de vos bois ..... €
- ➔ Cotisation pour la responsabilité civile de vos étangs ..... €
- ➔ Cotisation pour la responsabilité civile de vos annexes immobilières ..... €

**TSVP**



**Total**

..... €



## A RETOURNER AU

Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs de la Dordogne  
Pôle Interconsulaire – Cré@vallée Nord – 24060 PERIGUEUX Cedex 9  
☎ 05.53.35.88.71 (mercredi matin) – Email : spfs24@hotmail.fr

### BULLETIN D'ADHESION

du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année en cours.

Année	
-------	--

Afin de valider votre adhésion, il convient que vous retourniez obligatoirement :

- Le présent bulletin dûment complété et signé accompagné de votre relevé de propriété,
- Le règlement de l'adhésion au SPFS24 qui conditionne la souscription de l'assurance de responsabilité civile.

L'adhérent reconnaît avoir reçu et pris connaissance des Conditions Générales et particulières du Contrat n° CB\_0635 et les accepter en intégralité.

Au cas où un adhérent souhaiterait obtenir les conditions générales détaillées du contrat, un envoi postal ou mail pourra être effectué sur simple demande auprès du Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs de Dordogne.

L'adhérent déclare avoir pris connaissance que le contrat n° CB\_0635 est soumis à une franchise de 500€ par sinistre.

L'adhérent déclare avoir rempli de bonne foi et avec exactitude le bulletin ci-dessus.  
Le présent bulletin d'adhésion fait partie intégrante du contrat qui sera émis sur ces bases et elles seules.

L'adhérent reconnaît de ce fait avoir été informé que toute omission, inexactitude ou fausse déclaration pourra entraîner l'application des sanctions prévues aux articles L.113-8 et L.113-9 du Code des Assurances telles que reprises aux Conditions Générales.

- Certaines de ces données (à savoir nom, prénom, adresse, couverture souscrite) ainsi que celles des bénéficiaires des contrats souscrits peuvent être transférées à des prestataires, des autorités publiques et/ou des gestionnaires de sinistres pour les besoins de l'exécution du contrat.
- Toutes les données sont obligatoires, sauf mention contraire, pour pouvoir mettre en place le contrat.
- Certaines de ces données seront communiquées à toute personne ayant un rôle à jouer dans le cadre du présent traitement, aux réassureurs, aux autorités administratives et judiciaires pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires, à des instituts d'enquête ou de sondage agissant pour le compte exclusif de Pacifica, ainsi qu'à une ou plusieurs sociétés du Groupe Crédit Agricole, chargées de la gestion et de la prévention de risques opérationnels (lutte contre le blanchiment des capitaux, contrôle des risques...) au bénéfice de l'ensemble des entités du groupe.

Le souscripteur et/ou le bénéficiaire peut à tout moment, conformément à la loi, accéder aux informations le concernant, les faire rectifier, s'opposer à leur communication à des tiers ou à leur utilisation par le responsable de traitement, à des fins commerciales, en adressant une demande par mail : spfs24@hotmail.fr ou par courrier : SPFS 24 – Pôle Interconsulaire – Créavallée Nord – 24060 PERIGUEUX Cedex 9

Fait à ....., le ...../...../.....

Signature :